

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice syndical	Présents
--	----------

37	37	24
----	----	----

Date de la convocation

28/11/08

Date d'affichage

28/11/08

Objet de la Délibération

2008-12-07
 Développement Economique

Séance du 10 décembre 2008

SOUS-PREFECTURE DEZIERES
 REÇU LE
 23 DEC. 2008
 Finances, Fonction Publique
 Territoriale, Affaires Communales

L'an deux mille huit

Et le dix décembre 2008

à Dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), F.BARSE (Bédarieux), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), JL BELLIDO (CdC Minervois), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), A.CALVET (CdC Saint-Chinian), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), F.GALBE (Commune Pujol/Orb), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

Objet : Développement économique

Aménagement de zones d'activités d'intérêt de Pays

La Région Languedoc Roussillon a mis en place un programme de développement des parcs d'activités d'intérêt régional et territorial, dont l'objectif est de favoriser l'installation, le maintien ou le développement d'entreprises sur le territoire régional.

Le Département de l'Hérault a mis en place une charte départementale de qualité des parcs d'activités économiques afin que le développement départemental pour l'emploi se fasse dans le respect de son environnement et la qualité des paysages.

Dans la logique de cohérence territoriale inhérente à l'action du Pays, et conformément aux attentes de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Hérault, le Pays Haut Languedoc et Vignobles procède à l'élaboration d'un schéma directeur des activités économiques, afin d'assurer une cohérence de l'offre foncière sur l'ensemble du territoire. Ce schéma est actuellement en fin de phase de diagnostic, suite à un recensement opéré sur l'ensemble du territoire. Il doit se prolonger prochainement par la définition de nos priorités en matière d'accueil d'entreprises sur le territoire. Ainsi, trois à quatre sites d'accueil d'entreprises proposant une offre foncière significative devront être retenus et concentrer les aides financières de la Région et du Département.

La Communauté de Communes Le Minervois a décidé, par délibération du 19 Novembre 2008, d'engager des études d'opportunité sur des projets de ZAC thématique (30 ha) à Olonzac et de ZAE à Siran (3 ha) et sollicite de ce fait le soutien du Pays dans sa démarche.

Opération Collective de Modernisation

Par décision du 18 novembre dernier, le Pays se voit attribuer, pour la première phase d'une opération collective de modernisation en milieu rural :

- une subvention de fonctionnement de 49.562 €, au titre de l'animation économique du territoire,
- une subvention d'investissement de 120.000 €, au titre de l'aide à la modernisation de l'outil de production dans les PME et de l'aide à la rénovation des vitrines dans le commerce.

Ces crédits viennent abonder les aides votées par le Département de l'Hérault, au titre de l'avenant 2008 du Contrat de Pays.

Acte rendu exécutoire
 après [19/12/08] [Signature]
 le [19/12/08]
 et publication ou notification
 du [19/12/08]
 après dépôt en Préfecture

Dans le cadre de cet O.C.M, un partenariat doit être mise en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers/Saint-Pons et la Chambre de Métiers de l'Hérault, qui seront maîtres d'œuvre d'opérations spécifiques. Ce partenariat est précisé dans le projet de convention joint au présent rapport.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur :

- le principe du soutien du Pays à la démarche de la Communauté de Communes Le Minervois, auprès de la Région et du Département pour les demandes de financement et de ce fait, d'inscrire ces projets en rang prioritaire au sein du schéma des parcs d'activités du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- la désignation de deux représentants du Syndicat Mixte au Comité de Pilotage de l'OCM
- le contenu de la convention de partenariat avec les Chambres Consulaires dans le cadre de l'O.C.M

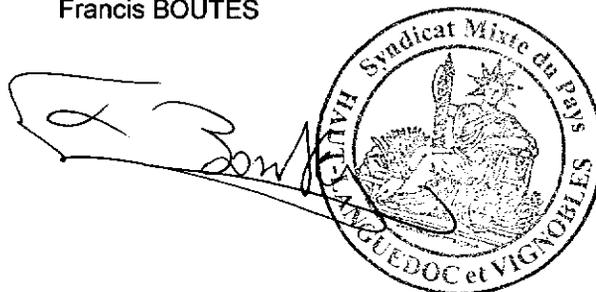
et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du soutien du Pays à la démarche de la Communauté de Communes Le Minervois, auprès de la Région et du Département pour les demandes de financement et de ce fait, d'inscrire ces projets en rang prioritaire au sein du schéma des parcs d'activités du Pays Haut Languedoc et Vignobles, sur la désignation de MM Etienne et Marcouïre comme représentants au Comité de Pilotage de l'OCM, de M Galbe et Mme Olmos, comme suppléants et sur le contenu de la convention de partenariat avec les Chambres Consulaires dans le cadre de l'O.C.M.. Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 10 décembre 2008.

Le Président,
Francis BOUTES



Opération Collective de Modernisation pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services en Pays Haut Languedoc et Vignobles

CONVENTION

Entre :

- Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par son Président, Monsieur Francis BOUTES,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers/Saint-Pons, représentée par son Président, Monsieur Daniel GALY,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, représentée par son Président, Monsieur Claude LOPEZ,

Après la réalisation d'un diagnostic économique du territoire (état des lieux et attentes des professionnels), les partenaires de la présente convention ont défini un programme d'actions opérationnelles visant à insuffler une nouvelle dynamique au commerce et à l'artisanat.

Les partenaires souhaitent mettre en œuvre ce programme de développement en faveur du commerce, de l'artisanat et des services dans le cadre du développement économique concerté de territoire, en cohérence avec la charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et le projet du Pays 2013 dans sa définition stratégique.

Article 1 : Objet

La présente convention vise à définir le partenariat et ses règles de fonctionnement pour mener à bien l'Opération Collective de Modernisation en faveur du commerce, de l'artisanat et des services sur le périmètre des 89 communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Article 2 : Objectifs de l'Opération Collective de Modernisation

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à œuvrer à la réalisation des objectifs suivants:

- organiser un réseau d'acteurs économiques réactifs à toutes sollicitations,
- permettre le développement des entreprises et la création d'emplois,
- créer une dynamique commerciale à l'échelle du territoire,
- favoriser des activités économiques sur le Pays,
- valoriser les ressources naturelles locales.

La contribution de la CCI et de la CMA à cette opération Initiée par le Pays, portera notamment sur leurs expertises, la proposition de formations adaptées, le montage technique, financier et l'instruction des dossiers de demandes de subventions de leurs ressortissants respectifs.

Article 3 : Missions des opérateurs

L'opération collective de modernisation est conduite en partenariat par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la CCI Béziers/Saint-Pons et la CMA de l'Hérault.

Le Pays, maître d'ouvrage, assurera la coordination de l'opération, la communication et la gestion des finances publiques. Il sera l'interface entre les différents partenaires, les organismes financeurs et les entreprises. Il veillera à la bonne réalisation du programme.

La CCI Béziers St Pons et la CMA de l'Hérault seront maître d'œuvre des actions :

- de soutien au développement durable des TPE,
- d'animation des commerces de bourg-centre,
- de structuration des marchés "de plein vent" et d'amélioration de l'offre en saison touristique, et partenaires dans l'ensemble des autres actions.

Article 4 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué après réception de l'accord de financement de l'opération. Il se composera, *a minima*, des partenaires, des financeurs et de l'ensemble de la Commission Economie du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il se réunira au moins deux fois par an.

Le Pays réunira le comité de pilotage aux fins :

- d'étude des dossiers de demande de subvention déposé par les entreprises,
- d'analyse des critères d'éligibilité,
- d'évaluation de l'impact du projet sur l'activité économique du territoire.

Article 5: Durée de l'opération

Cette opération est programmée pour une durée de trois ans à compter des notifications de subventions attribuant l'Opération Collective de Modernisation au Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Fait à _____, le _____

Pour le Pays Haut
Languedoc et Vignobles

Le Président

Francis Boutes

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Béziers/Saint-Pons

Le Président

Daniel GALY

Pour la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de l'Hérault

Le Président

Claude LOPEZ

